

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 15

5 janvier 2010

SOMMAIRE

Accordhotel S.A.	698	INNCONA S.à r.l. & Cie. Deux cent qua-	
Ailongam S.A.	720	rante et unième (241.) S.e.c.s.	718
Alarane S.A.	713	INNCONA S.à r.l. & Cie. Deux cent soixan-	
Alex Andersen Lux S.A.	694	te-dix-huitième (278.) S.e.c.s.	712
AMO Holding 10 S.A.	692	INNCONA S.à r.l. & Cie. Trois cent vingt-	
AMO Holding 6 S.A.	691	huitième (328.) S.e.c.s.	697
APAX CAP 1 S.à r.l.	706	International Gears Company S.A.	709
Aquarius Capital Development S.A.	708	Inventive Vehicles Holding S.A.	716
ArcelorMittal Greenfield S.A.	692	Inventive Vehicles Industries S.A.	719
Bellerose Investment S.A.	720	LSRC S.à r.l.	677
Brisal Investments S.A.	719	Manuel Investments S.A.	698
Capetown S.A.	712	Monterey Business Center S.A.	674
Champs Finances Holding S.A.	704	Multi Investment Luxembourg 1 S.à r.l. ..	702
Compound Investments S.A.	719	Multi Investment Ukraine 4 S.à r.l.	700
DEUTSCHE LEASING BENELUX	696	Navalines S.à r.l.	717
Dredging and Maritime Management	693	OIRP Investment 6 S.à r.l.	676
Due Maggio International S.A.	683	OIRP Investment 7 S.à r.l.	676
ECIP Europcar S.à r.l.	716	OVE Ostergaard Lux S.A.	694
Egatia S.A.	714	Petrai S.A.	715
Euro Invest Management S.A.	675	Regisa	718
Europe Commerce S.A.	720	Rowlands International S.A.	675
F.P.A. S.A.	714	SAF-Holland S.A.	675
Fransad Gestion S.A.	697	Slavinvest Finance S.A.	704
Giselle S.A.	675	Société Financière pour la Distribution ..	679
Grand Orion Investments S.A.	712	Star.G S.à r.l.	696
G & S Partnership S.A.	716	Tramacor S.A.	714
Heckscher S.A.	693	Universal (US) Feeder S.à r.l.	681
Henderson Global Investors (Brand Mana-		Universal (US) S.à r.l.	686
gement) S.à r.l.	688	Vaurigard S.A.	708
INNCONA S.à r.l. & Cie. Cinq cent quatre-		Zelaika S.A.	715
vingt-quinzième (595.) S.e.c.s.	717		

Monterey Business Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 58.166.

L'an deux mil neuf, le vingt-quatre novembre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean Naveaux, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Ledit comparant est l'actionnaire unique de la société anonyme "MONTEREY BUSINESS CENTER S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 24 janvier 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 278 du 5 juin 1997, dont les statuts ont été modifiés en dernier suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 mars 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 751 du 7 avril 2009.

L'Actionnaire Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

"La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Néanmoins, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est noté à une assemblée des actionnaires que toutes les actions émises par la société sont détenues par un actionnaire unique, la société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où la société a noté que toutes ses actions sont détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs doivent être nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale."

Deuxième résolution

En outre et au vu de ce qui précède, L'Actionnaire Unique décide de modifier également l'article 9 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

"La société est engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, ou par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu des dispositions de l'article dix des statuts."

Troisième résolution

L'Actionnaire unique décide d'accepter la démission:

- de Monsieur Jean-Claude Buffin avec effet à la date de ce jour, et
- de Monsieur Vincent Naveaux avec effet au 15 août 2007,

de leurs postes d'administrateurs et leur accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Est donc seul et unique administrateur:

Monsieur Jean Naveaux, prénommé.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2015.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. NAVEAUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50701. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009158001/54.

(090190863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Euro Invest Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 203, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 71.129.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EURO INVEST MANAGEMENT S.A.
Fiduciaire des Classes Moyennes
Signature

Référence de publication: 2009156993/12.

(090190527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Rowlands International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 103.168.

Extraits des résolutions de l'actionnaire unique de la société prises en date du 27 août 2009

L'actionnaire unique a renouvelé le mandats suivant pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009:

- PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, immatriculée au registre de commerce sous le numéro B 65.477

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009157023/14.

(090189940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Giselle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 80.074.

Extrait des résolutions prises lors du procès-verbal du Conseil d'administration tenu au siège social en date du 27 novembre 2009

Le Conseil accepte la démission de Monsieur Lorenzo GIANELLO de son poste d'administrateur.

Monsieur Daniele MARIANI, employé privé, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est coopté comme nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010. L'Assemblée Générale des Actionnaires, lors de sa prochaine réunion, procédera à l'élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

GISELLE S.A.

Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009157027/16.

(090190242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

SAF-Holland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 113.090.

Monsieur Martin Schwab a démissionné de ses fonctions d'administrateur de SAF-HOLLAND S.A. avec effet au 27 novembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009157148/12.

(090190495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

OIRP Investment 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 158.970,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 129.626.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la société OIRP Investment 6 S.à r.l. a accepté la démission de Monsieur Bruce Charles Bossom comme gérant de la société avec effet au 13 novembre 2009.

L'associé unique d'OIRP Investment 6 S.à r.l. a ensuite nommé les deux personnes suivantes comme gérants de la société pour une durée maximale de 6 ans avec effet au 13 novembre 2009:

- Monsieur Olivier de Nervaux, gérant de portefeuille, né le 5 janvier 1946 à Paris (France), demeurant à 42, boulevard de la Tour Maubourg, 75007 Paris (France); et

- Monsieur Anthony Halligan, directeur financier, né le 17 mars 1962 à Christchurch (Nouvelle Zélande), demeurant à 43 Cambridge Road, West Wimbledon, Londres SW20 0QB (Royaume-Uni).

Le conseil de gérance se compose comme suit:

- Monsieur Nicolas Brimeyer;
- Monsieur Christopher Jenner;
- Monsieur Ronald W. de Koning;
- Monsieur Olivier de Nervaux; et
- Monsieur Anthony Halligan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OIRP Investment 6 S.à r.l.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009157029/27.

(090190261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

OIRP Investment 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 14.711.970,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 129.625.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la société OIRP Investment 7 S.à r.l. a accepté la démission de Monsieur Bruce Charles Bossom comme gérant de la société avec effet au 13 novembre 2009.

L'associé unique d'OIRP Investment 7 S.à r.l. a ensuite nommé les deux personnes suivantes comme gérants de la société pour une durée maximale de 6 ans avec effet au 13 novembre 2009:

- Monsieur Olivier de Nervaux, gérant de portefeuille, né le 5 janvier 1946 à Paris (France), demeurant à 42, boulevard de la Tour Maubourg, 75007 Paris (France); et

- Monsieur Anthony Halligan, directeur financier, né le 17 mars 1962 à Christchurch (Nouvelle-Zélande), demeurant à 43 Cambridge Road, West Wimbledon, Londres SW20 0QB (Royaume-Uni).

Le conseil de gérance se compose comme suit:

- Monsieur Nicolas Brimeyer;
- Monsieur Christopher Jenner;
- Monsieur Ronald W. de Koning;
- Monsieur Olivier de Nervaux; et
- Monsieur Anthony Halligan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OIRP Investment 7 S.à r.l.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009157163/27.

(090190273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

LSRC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 17.000,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 118.838.

In the year two thousand nine, on the twenty-seventh of November.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of LSRC S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118.838 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, on August 22nd, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1964 of October 19th, 2006. The articles of association of the Company (the Articles) were amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on October 24th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 311 of March 6th, 2007.

The Meeting is chaired by Mr Raymond Thill, Maître en Droit, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints Mrs Corinne Petit, private employee, with professional address in Luxembourg, as Secretary of the Meeting.

The Meeting elects Mrs Alessia Rossi, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg as Scrutineer of the Meeting (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting).

The shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative(s) of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. It appears from the said attendance list established and certified by the members of the Bureau that 500 (five hundred) shares with a par value of USD 34 (thirty-four United States Dollars), representing the entirety of the share capital of the Company of USD 17,000 (seventeen thousand United States Dollars) are duly represented at this Meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

The attendance list, signed by the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed with the registration authorities.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices.

2. Amendment of article 15.1. of the Articles, so that the accounting year of the Company shall start on January 1 and end on December 31 of each year and as a result of such change, decision to close the current accounting year of the Company on December 31, 2009.

The Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 15.1. of the Articles, so that the accounting year of the Company shall start on January 1 and end on December 31 of each year and as a result of such change, resolves to close the current accounting year of the Company on December 31, 2009.

Article 15.1 of the Articles shall henceforth read as follows:

" **Art. 15.1.** The accounting year of the Company shall be the 12 month period starting on January 1 and ending on December 31 of each year."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present Meeting, is approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-sept novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de LSRC S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Henri Schnadt, L-2350 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.838 (la Société), constituée le 22 août 2006, suivant un acte du notaire instrumentaire, alors de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1964 du 19 octobre 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, le 24 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 311 du 6 mars 2007.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Raymond Thill, Maître en Droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président nomme Madame Corinne Petit, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en qualité de Secrétaire de l'Assemblée.

L'Assemblée désigne Madame Alessia Rossi, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg en qualité de Scrutateur de l'Assemblée (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant désignés ensemble ci-après comme le Bureau de l'Assemblée).

Les associés présents ou représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par le(s) mandataire (s) des associés et les membres du Bureau.

Les procurations des associés représentés à la présente Assemblée resteront également annexées au présent procès-verbal et seront signées par toutes les parties.

Le Bureau ainsi formé, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. il ressort de ladite liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 34 (trente-quatre dollars américains), représentant l'intégralité du capital social de la Société qui s'élève à USD 17.000 (dix-sept mille dollars américains) sont dûment représentées à la présente Assemblée, qui est, par conséquent, régulièrement constituée, et peut statuer sur les points à l'ordre du jour, reproduits ci-après.

La liste de présence, signée par les membres du Bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec les procurations pour les formalités de l'enregistrement.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Modification de l'article 15.1 des Statuts, de sorte que l'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et prene fin le 31 décembre de chaque année et en raison de cette modification, décision de clôturer l'exercice social actuel de la Société au 31 décembre 2009.

L'Assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la société étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 15.1. des Statuts, de sorte que l'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et prene fin le 31 décembre de chaque année et en raison de cette modification, elle décide de clôturer l'exercice social actuel de la Société au 31 décembre 2009.

L'Article 15.1 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 15.1.** L'exercice social de la Société correspondra à la période de 12 mois qui commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de la présente Assemblée, est d'environ mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux parties comparantes, elles ont signé ensemble, avec le notaire, le présent acte original.

Signé: R. Thill, C. Petit, A. Rossi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2009. LAC/2009/52004. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009157113/123.

(090190509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Société Financière pour la Distribution, Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 52.950.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SOCIETE FINANCIERE POUR LA DISTRIBUTION", ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 52950, constituée suivant acte notarié en date du 24 novembre 1995, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 40 du 21 janvier 1996 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 4 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 1234 du 18 novembre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

Le Président désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Annick Braquet, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les VINGT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEPT (20.987) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Suppression de la valeur nominale des actions

2. Réduction du capital à concurrence de Euro 16.443.795 (seize millions quatre cent quarante trois mille sept cent quatre-vingt quinze euros) pour ramener le capital de son montant actuel de Euro 16.474.795 (seize millions quatre cent soixante quatorze mille sept cent quatre-vingt quinze euros) à Euro 31.000 (trente et un mille euros) par remboursement aux actionnaires;

3. Remplacement des 20.987 (vingt mille neuf cent quatre-vingt sept) actions sans désignation de valeur nominale existantes par 310 actions d'une valeur nominale de Euro 100 chacune, et attribution desdites nouvelles actions aux actionnaires

4. Réduction de la réserve légale à concurrence de Euro 1.644.379,50 (un million six cent quarante quatre mille trois cent soixante dix neuf euros et cinquante cents) pour la porter de son montant actuel de Euro 1.647.479,50 (un million six cent quarante sept mille quatre cent soixante dix neuf euros et cinquante cents) à Euro 3.100 (trois mille cent euros), par remboursement aux actionnaires;

5. Autorisation donnée au Conseil d'administration d'accomplir les modalités en relation avec les décisions prises aux points de l'ordre du jour

6. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la désignation de valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de Euro 16.443.795 (seize millions quatre cent quarante trois mille sept cent quatre-vingt-quinze euros) pour ramener le capital de son montant actuel de Euro 16.474.795 (seize millions quatre cent soixante quatorze mille sept cent quatre-vingt quinze euros) à Euro 31.000 (trente et un mille euros) par remboursement aux actionnaires de Euro 16.443.795 (seize millions quatre cent quarante trois mille sept cent quatre-vingt quinze euros) proportionnellement à leur participation dans la Société.

Ledit remboursement sera effectué sous l'observation des dispositions de l'article 69(2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et pour procéder au remboursement aux actionnaires.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de remplacer les 20.987 (vingt mille neuf quatre-vingt-sept) actions sans désignation de valeur nominale existantes par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, et de les attribuer aux actionnaires dans la proportion de leur participation actuelle dans la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de réduire la réserve légale à concurrence de Euro 1.644.379,50 (un million six cent quarante quatre mille trois cent soixante dix neuf euros et cinquante cents) pour la porter de son montant actuel de Euro 1.647.479,50 (un million six cent quarante sept mille quatre cent soixante dix neuf euros et cinquante cents) à Euro 3.100 (trois mille cent euros), par remboursement aux actionnaires du montant de Euro 1.644.379,50 (un million six cent quarante quatre mille trois cent soixante dix neuf euros et cinquante cents) proportionnellement à leur participation.

Cinquième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration aux fins d'accomplir les modalités en relation avec les décisions ci-dessus.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: A. SIEBENALER, S. WOLTER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2009. Relation: LAC/2009/51982. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009158003/93.

(090190966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Universal (US) Feeder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.113.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of November.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Apollo European Real Estate Fund II LP, a limited partnership existing under the laws of the state of Delaware, USA, with a file number with the Delaware Secretary of State of 3775154, having its registered office in the state of Delaware at 2711 Centerville Road, Wilmington, DE 19808 USA, hereby duly represented by Ms Marie Roche, lawyer, with professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a proxy given in London on November 20, 2009;

Which proxy, after signature "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, is the sole partner of "Universal (US) Feeder S. à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 43 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 114113, (the Company) incorporated pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx residing in Mersch at the time, dated January 30, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 884 dated May 5, 2006.

All the one hundred (100) shares of the Company with a par value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) are duly present or represented at the extraordinary general meeting of the shareholder of the Company (the Meeting), which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The shareholder present or represented declares that he has had due notice of, and has been duly informed of the agenda prior to the Meeting.

The agenda of the meeting is the following:

- 1) Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
- 2) Discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandate;
- 3) Appointment of Apollo European Real Estate Fund II (Euro) LP as liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company and determination of his powers;
- 4) Miscellaneous.

The following resolutions were taken by the Meeting:

First resolution

The Meeting decides to dissolve the Company with immediate effect and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting resolves to grant full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandates.

Third resolution

The Meeting appoints as liquidator "Apollo European Real Estate Fund II (Euro) LP", a limited partnership existing under the laws of Great Britain, registered in Great Britain under number LP9874, having its registered office at Two Manhattanville Road, 2nd Floor, Purchase, NY 10577, USA, duly represented by Mr Michael Pashley in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator).

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the Law). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The Liquidator will prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with the rules laid down article 148 of the Law.

The Company will be bound towards third parties by the signature of the Liquidator.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatever, which have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand one hundred (1,100.-) Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing person, the proxy holder of the appearing party signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Apollo European Real Estate Fund II LP, une société constituée et régie par le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec le numéro d'enregistrement auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware, nr. 3775154, ayant son siège social dans l'Etat du Delaware à 2711 Centerville Road, Wilmington, DE 19808 USA, ici dûment représentée Mlle Marie Roche, juriste, ayant son adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, , en vertu d'une procuration donnée le 20 novembre 2009 , à Londres;

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare être l'associée unique de la société à responsabilité limitée "Universal (US) Feeder S. à r.l.", avec siège social à 43 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 114113 (la Société), constituée suivant acte reçu par M^e Henri Hellinckx résidant à l'époque à Mersch, le 30 janvier 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 884 du 5 mai 2006.

Toutes les cent (100) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. L'associé présent ou représenté déclare avoir été dûment convoqué à l'assemblée générale extraordinaire des associés ("l'Assemblée") et informé de l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

- 1) Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société;
- 2) Octroi de décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat;
- 3) Nomination de "Apollo European Real Estate Fund II (Euro) LP" comme liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société et définition de ses responsabilités;
- 4) Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises par l'Assemblée:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société avec effet immédiat et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de donner pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat.

Troisième résolution

L'Assemblée désigne comme liquidateur "Apollo European Real Estate Fund II (Euro) LP", une limited partnership constituée et régie par le droit anglais, enregistrée en Grande-Bretagne sous le numéro lp9874, ayant son siège social à Two Manhattanville Road, 2nd Floor, Purchase, NY 10577, USA, prise en la personne de M. Michael Pashley en relation

avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur) auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la Loi). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur préparera un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément aux dispositions de l'article 148 de la Loi.

La Société sera engagée envers les tiers par la signature du Liquidateur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui incombent à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille cent (1.100,-) euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Roche et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 décembre 2009. Relation: LAC/2009/52003. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009157118/131.

(090190006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Due Maggio International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 89.244.

L'an deux mille neuf, le trente novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DUE MAGGIO INTERNATIONAL S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 89.244, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1626 du 13 novembre 2002,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN en date du 16 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1170 du 7 novembre 2003.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de 2.765.000,- EUR, pour le ramener de son montant actuel de 2.875.000,- EUR à 110.000,- EUR, par apurement de pertes pour un montant de 2.765.000,- EUR et annulation de 27.650 actions existantes.

2. Transfert du siège social de la Société du Luxembourg en Italie et, par conséquent, changement de nationalité de la Société, sous réserve de l'homologation de ce transfert de siège par les autorités italiennes compétentes.

3. Détermination du siège social à Milan en Italie.

4. Détermination de la forme sociale et, par conséquent, de la raison sociale de la Société en vertu des lois italiennes, modification et refonte subséquente des statuts de la Société conformément aux prescriptions de la loi italienne;

5. Fixation du terme de la Société au 31 décembre 2050.

6. Adoption pour la Société d'une année sociale commençant le 1^{er} décembre et se terminant le 30 novembre de l'année suivante;

7. Délibération que par le transfert du siège social la Société n'est pas dissoute au Luxembourg ni liquidée et gardera sa personnalité juridique, en conséquence ce transfert comportera aussi le transfert en Italie de tous ses avoirs, de tout l'actif et de tout le passif, tout compris et rien omis;

8. Approbation des comptes sociaux, bilans et comptes économiques;

9. Examen et approbation du rapport du commissaire aux comptes;

10. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;

11. Nomination d'un représentant ad hoc au Luxembourg pour s'occuper sur place de tous les devoirs légaux, administratifs, fiscaux et prêter tout autre service qui peut encore se manifester dans le Grand-Duché en conséquence des délibérations sur les points ci-dessus;

12. Nomination d'un représentant ad hoc en Italie pour s'occuper sur place de tous les devoirs légaux, administratifs, fiscaux et prêter tout autre service qui peut encore se manifester en Italie en conséquence des délibérations sur les points ci-dessus;

13. Acceptation de la démission de tous les titulaires de fonctions dans les organes sociaux, vote de leur quitus et nomination de nouveaux titulaires;

14. Soumission des décisions proposées sous les points 1 à 13 de l'ordre du jour à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société par l'autorité italienne;

15. Divers.

B) Que l'actionnaire unique présent ou représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il possède, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par l'actionnaire unique présent ou le mandataire qui le représente, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que la procuration de l'actionnaire unique représenté, signée "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que l'actionnaire unique présent ou représenté, déclare avoir été dûment notifié, et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de deux millions sept cent soixante-cinq mille euros (2.765.000,- EUR), pour le ramener de son montant actuel de deux millions huit cent quatre-vingt-cinq mille euros (2.885.000,- EUR) à cent dix mille euros (110.000,- EUR).

Cette réduction de capital est réalisée par apurement de pertes pour un montant total de deux millions sept cent soixante-cinq mille euros (2.765.000,- EUR) et par annulation de vingt-sept mille six cent cinquante (27.650) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

La réalité de ces pertes a été prouvée au notaire instrumentaire par les états financiers intérimaires au 24 novembre 2009, lesquels états financiers, signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés en même temps.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Deuxième résolution

L'assemblée décide:

- de transférer le siège social de la Société du Luxembourg à Milan en Italie et, par conséquent, de reconnaître le changement de nationalité de la Société avec transformation d'entité de droit luxembourgeois en une entité de droit italien, sous réserve de l'homologation de ce transfert de siège par les autorités italiennes compétentes;

- d'établir le siège social de la Société en Italie à I-20123 Milan, Via Privata Maria Teresa, 4, et de conserver tous les livres et dossiers comptables de la Société au siège social, pour les besoins de l'article 2478 du Code Civil italien;

- de changer la forme sociale de la Société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée soumise aux dispositions légales et réglementaires applicables aux "Società à responsabilità limitata" de droit italien, de changer le nom de la Société de "DUE MAGGIO INTERNATIONAL S.A." en " DUE MAGGIO INTERNATIONAL S.R.L.";
- de confirmer le capital social de cent dix mille euros (110.000,- EUR), à attribuer aux membres en proportion de leur participation au capital social avant sa réduction, après retrait et annulation des actions actuellement en circulation;
- de modifier et de procéder à une refonte des statuts de la Société afin de les conformer aux prescriptions de la loi italienne, (une version des nouveaux statuts restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec l'acte);
- de fixer le terme de la Société au 31 décembre 2050; et
- d'adopter pour la Société une année sociale commençant le 1^{er} décembre et se terminant le 30 novembre de l'année suivante.

Troisième résolution

L'assemblée décide que et par le transfert de son siège social en Italie la Société emporte en Italie tous ses avoirs, tout son actif et tout son passif, tout compris et rien excepté, sans dissolution de la Société et sans qu'il soit procédé à sa liquidation, qui continuera d'exister dorénavant sous la nationalité italienne avec le maintien de sa personnalité morale.

Quatrième résolution

L'assemblée examine et approuve, les comptes sociaux à savoir les bilan et compte de pertes et profits arrêtés en date du 24 novembre 2009 tels que ces comptes sont soumis à l'assemblée par le conseil d'administration.

Ces comptes sociaux sont à considérer comme comptes de clôture au Luxembourg et en même temps comme comptes d'ouverture en Italie, comme pays d'accueil, une copie dudit bilan, après signature "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps avec l'acte.

Cinquième résolution

L'assemblée entend et examine le rapport du commissaire aux comptes à ces mêmes comptes sociaux et l'approuve.

Sixième résolution

L'assemblée vote la décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire aux comptes en fonction pour l'exécution de leurs fonctions jusqu'à la date de ce jour.

Septième résolution

L'assemblée confère à la société "SG AUDIT S.à.r.l.", avec siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 75.908, tout pouvoir pour représenter la Société au Grand-Duché de Luxembourg devant toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes restant encore à accomplir en relation avec le transfert du siège et l'abandon de sa nationalité.

Huitième résolution

L'assemblée donne procuration à Madame Caterina DELLA MORA, qualifiée ci-après, pour représenter seul la Société en Italie devant toutes les instances administratives, fiscales et autres nécessaires ou utiles relativement aux formalités à la suite du transfert de siège de la Société et du changement de sa nationalité, comme dit ci-avant.

Neuvième résolution

1) L'assemblée accepte la démission de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes qui ont été en fonction jusqu'à présent, confirmant que quitus leur est donné pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

2) L'assemblée fixe le nombre des administrateurs à 1 (un) et nomme Madame Caterina DELLA MORA, entrepreneur, née à Udine (Italie), le 18 juin 1972, demeurant CH-6902 Paradiso, 19, Via Zorzi (Suisse), codice fiscale DLLCRN72H58L483K, à la fonction d'administrateur unique ("amministratore unico"), jusqu'à révocation de son mandat ou sa démission.

3) L'assemblée décide de ne pas procéder à la nomination d'un collège de commissaires aux comptes.

Dixième résolution

L'assemblée décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la Société par l'autorité compétente italienne. Ce refus, pour quelque raison que ce soit, entraînera de plein droit la résolution rétroactive de ces décisions et le retour à la situation de la Société à la date d'aujourd'hui.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOERES - DOSTERT - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 7 décembre 2009. Relation GRE/2009/4500. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 10 décembre 2009.

Référence de publication: 2009157154/139.

(090189912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Universal (US) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 105.075.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of November,

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Universal (US) Feeder S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 114113, hereby duly represented by Ms Marie Roche, lawyer, with professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on November 20, 2009;

Which proxy, after signature "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, is the sole shareholder of Universal (US) S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 105075, (the Company) incorporated pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx residing in Mersch at the time, dated December 13, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 294 dated April 2, 2005.

All the one hundred and twenty-four (124) shares of the Company with a par value of one hundred Euro (EUR 100) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400) are duly present or represented at the extraordinary general meeting of the shareholder of the Company (the Meeting), which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The shareholder present or represented declares that he has had due notice of, and has been duly informed of the agenda prior to the Meeting.

The agenda of the Meeting is the following:

- 1) Dissolution of the Company and decision to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
- 2) Discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandate;
- 3) Appointment of Apollo European Real Estate Fund II (Euro) LP as liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company and determination of his powers;
- 4) Miscellaneous.

The following resolutions were taken by the Meeting:

First resolution

The Meeting decides to dissolve the Company with immediate effect and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting resolves to grant full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandates.

Third resolution

The Meeting appoints as liquidator "Apollo European Real Estate Fund II (Euro) LP", a limited partnership existing under the laws of Great Britain, registered in Great Britain under number LP9874, having its registered office at Two Manhattanville Road, 2nd Floor, Purchase, NY 10577, USA duly represented by Mr Michael Pashley in relation to the voluntary liquidation of the Company, (the Liquidator).

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the Law). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The Liquidator will prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with the rules laid down article 148 of the Law.

The Company will be bound towards third parties by the signature of the Liquidator.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatever, which have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand one hundred (1,100.-) Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing person, the proxy holder of the appearing party signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille neuf, le vingt-sept novembre,

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Universal (US) Feeder S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit luxembourgeois ayant son siège social au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, enregistrée à Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B114113, ici dûment représentée par Mlle Marie Roche, juriste, ayant son adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, , en vertu d'une procuration donnée le 20 novembre 2009, à Luxembourg;

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare être l'associée unique de la société à responsabilité limitée "Universal (US) S. à r.l.", avec siège social à 43 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 105075 (la Société), constituée suivant acte reçu par M^e Henri Hellinckx résidant à l'époque à Mersch, le 13 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 294 du 2 avril 2005

Toutes les cent vingt-quatre (124) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400,-) sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. L'associé présent ou représenté déclare avoir été dûment convoqué à l'assemblée générale extraordinaire des associés (l'Assemblée) et informé de l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

- 1) Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société;
- 2) Octroi de décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat;
- 3) Nomination de "Apollo European Real Estate Fund II (Euro) LP" comme liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société et définition de ses responsabilités;
- 4) Divers.

Les résolutions suivantes ont été prises par l'Assemblée

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société avec effet immédiat et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de donner pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat.

Troisième résolution

L'Assemblée désigne comme liquidateur "Apollo European Real Estate Fund II (Euro) LP", une limited partnership constituée et régie par le droit anglais, enregistrée en Grande-Bretagne sous le numéro Ip9874, ayant son siège social à Two Manhattanville Road, 2nd Floor, Purchase, NY 10577, USA, prise en la personne de M. Michael Pashley en relation avec la liquidation volontaire de la Société, (le Liquidateur) auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la Loi). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur préparera un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément aux dispositions de l'article 148 de la Loi.

La Société sera engagée envers les tiers par la signature du Liquidateur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui incombent à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille cent (1.100,-) euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Roche et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 décembre 2009. Relation: LAC/2009/52002. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009157121/130.

(090190007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Henderson Global Investors (Brand Management) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.259,37.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 149.352.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth of November

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Henderson Global Group Ltd, a company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at Fleming Court, Fleming Place, Dublin 2, Ireland represented by Mr Joel Davidson residing professionally in Luxembourg, acting as Proxy, by virtue of a power of attorney signed on the 24th of November 2009.

The above mentioned power of attorney, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the sole shareholder of Henderson Global Investors (Brand Management) S.à r.l. a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), (the "Company"), incorporated by deed of the undersigned notary, of October 30th, 2009, not yet published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, represented as above mentioned, recognises that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To change the currency of the share capital of the Company from Euro into Pound Sterling by applying the exchange rates fixed by the European Central Bank on the 23rd of November 2009.
2. To convert the existing share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) into Pound Sterling.
3. To delete the reference to the nominal value per share in articles 5 and 6 of the articles of association of the Company.
4. To amend articles 5 and 6 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under item 1) to 3) of this agenda.
5. To modify article 25 of the articles of association of the Company in order to provide that the financial reporting will be produced and published in Pound Sterling.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder RESOLVES to change the currency of the share capital of the Company from Euro into Pounds Sterling by applying the exchanged rate fixed by the European Central Bank on the 23rd of November 2009 corresponding to one Euro (EUR 1.-) = zero point nine zero zero seven five Pound Sterling (GBP 0.90075).

Second resolution

The sole shareholder RESOLVES to convert the existing share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) into eleven thousand two hundred fifty-nine point thirty-seven Pounds Sterling (GBP 11,259.37).

Third resolution

The sole shareholder RESOLVES to delete the reference to the nominal value per share in articles 5 and 6 of the articles of association of the Company.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder RESOLVES to amend the article 5, first paragraph, and the article 6, first paragraph of the articles of incorporation, which from now to be read as follows:

" **Art. 5. First paragraph - Issued capital.** The issued share capital of the Company is set at eleven thousand two hundred fifty nine point thirty seven Pounds Sterling (GBP 11,259.37) divided into one hundred twenty-five (125) shares without nominal value, all of which are fully paid up."

" **Art. 6. First paragraph - Authorised capital.** The authorised share capital of the Company is set at five hundred forty million four hundred and fifty thousand Pounds Sterling (GBP 540,450,000.-) divided into six million (6,000,000) shares without nominal value."

Fifth resolution

The sole shareholder RESOLVES to modify article 25 of the articles of association of the Company in order to provide that the financial statements will be produced and published in Pound Sterling. Such article must then be read as follows:

" **Art. 25. Adoption of financial statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Directors shall compile an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The financial statements will be produced and published in Pound Sterling.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may request a copy or peruse these financial documents from or at the registered office of the Company."

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq novembre.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Henderson Global Group Ltd, une société de droit irlandais, ayant son siège social à Fleming Court, Fleming Place, Dublin 2, Irlande, représentée par Monsieur Joël Davidson demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 novembre 2009.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de Henderson Global Investors (Brand Management) S.à r.l., a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

Lequel comparant est l'associé unique de Henderson Global Investors (Brand Management) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), (la "Société"), constituée par acte du notaire instrumentaire le 30 octobre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Lequel comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement au courant des résolutions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Agenda:

1. Conversion de la devise du capital de la Société de l'Euro en Livre Sterling par application des taux de conversion fixes par la Banque Centrale Européenne le 23 novembre 2009.
2. Conversion du capital existant d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) en livres sterling.
3. Suppression de la référence à la valeur nominale aux articles 5 et 6 des statuts de la Société.
4. Modification des articles 5 et 6 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions adoptées sous les points 1) a 3) de l'ordre du jour.
5. Modification de l'article 25 des statuts de la Société afin de prévoir que l'information financière sera établie et publiée en Livre Sterling.

Le comparant a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique DECIDE de convertir la devise du capital de la Société de l'Euro en Livre Sterling par application du taux de conversion fixé par la Banque Centrale Européenne le 23 novembre 2009 et correspondant à un Euro (EUR 1,-) = zéro virgule neuf zéro zéro sept cinq Livre Sterling (GBP 0,90075).

Deuxième résolution

L'associé unique DECIDE de convertir le capital existant d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) en onze mille deux cent cinquante-neuf virgule trente sept Livres Sterling (GBP 11.259,37).

Troisième résolution

L'associé unique DECIDE de supprimer la référence à la valeur nominale aux articles 5 et 6 des statuts de la Société.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article 5 ainsi que le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société qui seront dorénavant rédigés comme suit:

" **Art. 5. Premier alinéa - Capital social émis.** Le capital social émis de la Société est fixé à onze mille deux cent cinquante-neuf virgule trente-sept Livres Sterling (GBP 11.259,37) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales sans désignation de valeur nominale et chaque part sociale étant entièrement libérée."

" **Art. 6. Premier alinéa - Capital autorisé.** Le capital autorisé de la Société est fixé à cinq cent quarante millions et quatre cent cinquante mille Livres Sterling (GBP 540.450.000,-) divisé en six millions (6.000.000) de parts sociales."

Cinquième résolution

L'associé unique DECIDE de modifier l'article 25 des statuts de la Société afin de prévoir que les comptes annuels seront établis et publiés en Livre Sterling. Cet article sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 25. Approbation des comptes annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la Loi.

Les comptes annuels seront établis et publiés en Livre Sterling.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut demander une copie ou prendre au siège social communication de ces documents financiers."

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est terminée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Davidson et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50715. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Référence de publication: 2009157147/140.

(090190293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

AMO Holding 6 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.578.

Renouvellement des mandats des administrateurs et du commissaire

L'Assemblée générale du 7 décembre 2009 a constaté que les mandats des administrateurs Monsieur Egbert Jansen, avec adresse professionnelle au 24-26, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Monsieur Javier Lasso Peña, avec adresse professionnelle au 24-26, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, et Madame Hilde Van Grembergen, avec adresse professionnelle au Koning Albert II laan, 35, B-1030 Bruxelles, sont venus à échéance. L'Assemblée a décidé de renouveler leurs mandats pour une période de six (6) ans. Leurs mandats viendront à expiration lors de l'Assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2015.

De même, l'Assemblée a constaté que le mandat du commissaire Monsieur Christian Schiltz, avec adresse professionnelle au 24-26, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, est venu à échéance. L'Assemblée a décidé de renouveler son mandat pour une période de six (6) ans. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2009

AMO Holding 6 S.A., Société Anonyme

Egbert Jansen / Javier Lasso Peña

Renewal of the mandates of the Directors and the Statutory Auditor

The Shareholder's meeting held on December 7, 2009 noted that the mandates of the Directors Mr. Egbert Jansen, with professional address at 24-26, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Mr. Javier Lasso Peña, with professional address at 24-26, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, and Mrs. Hilde Van Grembergen, with professional address at Koning Albert II laan, 35, B-1030 Brussels, expired. The Shareholder decided to renew their mandates for a term of six (6) years. Their mandates will expire at the annual general meeting to be held in 2015.

Likewise, the Shareholder noted that the mandate of the Statutory Auditor Mr. Christian Schiltz, with professional address at 24-26, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, expired. The Shareholder decided to renew its mandate for a term of six (6) years. Its mandate will expire at the annual general meeting to be held in 2015.

For mention with a view to publishing at the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, December 08, 2009.

AMO Holding 6 S.A., Société Anonyme

Egbert Jansen / Javier Lasso Peña

Référence de publication: 2009157124/35.

(090190719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

ArcelorMittal Greenfield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.950.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2008 tenue exceptionnellement le 9 décembre 2009

5. L'Assemblée constate que les mandats des administrateurs Monsieur Egbert Jansen, avec adresse professionnelle au 24-26, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg et Monsieur Ram Chandra Saraf, avec adresse professionnelle au Berkeley Square, GB-W1J 6DA London, sont venus à échéance. L'Assemblée décide de proroger leur mandat pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2015.

De même, le mandat du commissaire Monsieur André Busch, avec adresse professionnelle au 24-26, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, est venu à échéance. L'Assemblée décide de proroger son mandat pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2015.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Christian Quincke / Egbert Jansen

Référence de publication: 2009157227/19.

(090190704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

AMO Holding 10 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.573.

—
Renouvellement des mandats des administrateurs et du commissaire

L'Assemblée générale du 10 décembre 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs suivants, venus à échéance:

- M. Egbert Jansen, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg,
- M. Javier Lasso Peña, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg,
- Mme Hilde Van Grembergen, avec adresse professionnelle au 35 Koning Albert II laan, B-1030 Bruxelles.

Leur mandat a été prorogé pour une période de six (6) ans et viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2015.

De même, le mandat du commissaire Monsieur Christian Schiltz, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, est venu à échéance. L'Assemblée générale du 10 décembre 2009 a renouvelé son mandat pour une période de six (6) ans et viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2009.

AMO Holding 10 S.A., Société Anonyme

Egbert Jansen / Javier Lasso Peña

Renewal of the mandates of the directors and the statutory auditor

The Annual General Meeting held on December 10, 2009 renewed the mandates, which have expired, of the following directors:

- Mr. Egbert Jansen, with professional address at 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg,
- Mr. Javier Lasso Peña, with professional address at 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg,
- Mrs. Hilde Van Grembergen, with professional address at 35 Koning Albert II laan, B-1030 Bruxelles.

Their mandates have been renewed for a period of six (6) years and will expire at the annual general meeting to be held in 2015.

Likewise, the mandate of the statutory auditor Mr. Christian Schiltz, with professional address at 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, has expired. The Annual General Meeting held on December 10, 2009 has decided to renew his mandate for a term of six (6) years. His mandate will expire at the annual general meeting to be held in 2015.

For mention with a view to publishing at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, December 11, 2009.

AMO Holding 10 S.A., Société Anonyme

Egbert Jansen / Javier Lasso Peña

Référence de publication: 2009157126/36.

(090190728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Dredging and Maritime Management, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 51.009.

—
EXTRAIT

Le 9 décembre 2009 s'est tenu le Conseil d'Administration au siège social de la société durant laquelle la délibération suivante a été prise:

Monsieur Raymond Van Herck, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg a présenté sa démission en qualité d'administrateur.

Cette démission prend effet à dater du 25 novembre 2009. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2009157241/18.

(090190580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Heckscher S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 46.309.

—
L'an deux mille neuf, le vingt-cinquième jour de novembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HECKSCHER S.A.", avec siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 46.309 constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, alors de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 20 décembre 1993 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 127 page 6080 de l'année 1994 (la "Société").

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Giorgina TUCCI, employée privée, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire Madame Sophie MATHOT, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Giorgio BIANCHI, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Conversion de la monnaie d'expression du capital social de la Société de CHF en EUR au taux de change (interbank médian pricé) du 18 novembre 2009 soit CHF 1,- pour EUR 0,662 sans modification du nombre d'actions existantes en portant leur valeur nominale à EUR 66,20 chacune;

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;

3. Dans le cadre de la loi du 25 août 2006, adaptation des articles 9§4 (obligation de désigner un président), 10§7 (suppression de la voix prépondérante du président), 13 (suppression de l'autorisation préalable de l'assemblée) et 24§2 (convocation par 1/10 du capital social) des statuts de la Société.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir la monnaie d'expression du capital social de la Société de CHF (franc suisse) en EUR (euro) au taux de change (interbank médian price) du 18 novembre 2009 soit CHF 1,- pour EUR 0,662 sans modification du nombre d'actions existantes en portant leur valeur nominale à EUR 66,20 chacune.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'article 5§1 des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

" **Art. 5. §1.** Le capital social de la société est fixé à EUR 43.030,- (quarante-trois mille trente euros) divisé en 650 (six cent cinquante) actions de EUR 66,20 (soixante-six euros vingt cents), chacune, entièrement souscrites et libérées."

Troisième résolution

Dans le cadre de la loi du 25 août 2006, l'assemblée générale décide d'adapter les articles 9§4 première phrase (obligation de désigner un président), 10§7 deuxième phrase (suppression de la voix prépondérante du président), 13 dernière phrase (suppression de l'autorisation préalable de l'assemblée) et 24§2 (convocation par 1/10 du capital social) des statuts de la Société qui auront dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 9. § 4. Première phrase.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration."

" **Art. 10. §7. Deuxième phrase.** En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion n'est pas prépondérante."

" **Art. 13. Dernière phrase.** Il peut également déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres, qui porteront le titre d'administrateur-délégué."

" **Art. 24. §2.** Ils sont obligés de convoquer une assemblée générale chaque fois que des actionnaires représentant le dixième du capital les en requièrent par une demande écrite indiquant l'ordre du jour."

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Giorgina Tucci, Sophie Mathot, Giorgio Bianchi, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 26 novembre 2009. LAC/2009/50429. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 décembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009157130/76.

(090190559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

**Alex Andersen Lux S.A., Société Anonyme,
(anc. OVE Ostergaard Lux S.A.).**

Siège social: L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 35.087.

Im Jahre zweitausendneun, am vierten Dezember.

Vor Notar Jean SECKLER, mit Amtssitz in Junglinster (Großherzogtum Luxemburg),

traten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Aktiengesellschaft OVE OSTERGAARD LUX S.A., mit Sitz in L-7333 Steinsel, Zone Industrielle, 50, rue des Prés, die am 26. September 1990 gegründet wurde gemäß Urkunde durch Notar Jean SECKLER, vorgenannt, veröffentlicht im "Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (das "Memorial C") Nummer 115 vom 9. März 1991. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert am 5. Februar 2003 gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Jean SECKLER, vorgenannt, veröffentlicht im "Memorial C" Nummer 292 vom 19. März 2003.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Marc ALBERTUS, Privatbeamter, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Zur Schriftführerin bestellt der Vorsitzende Frau Ekaterina DUBLET, Privatbeamtin, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Die Versammlung ernennt Frau Nadine MAUS, Privatbeamtin, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle, zum Stimmzähler.

Sodann stellt der Vorsitzende gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I.- Dem gegenwärtigen Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste wurde von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von dem Vorsitzenden, der Schriftführerin, dem Stimmzähler und dem Notar unterzeichnet.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden ne varietur paraphiert, der gegenwärtigen Urkunde, beigegeben und mitformalisiert.

III.- Da sämtliche fünfundsiebzig (65) Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, ist die Versammlung demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

IV.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1.- Änderung der Firmenbezeichnung von OVE OSTERGAARD LUX S.A. in Alex Andersen Lux S.A.

2.- Anpassung von Artikel 1 der Satzungen wie folgt:

" **Art. 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung Alex Andersen Lux S.A."

Nach Beratung traf die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Einziger Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Änderung der Firmenbezeichnung von OVE OSTERGAARD LUX S.A. in Alex Andersen Lux S.A. und beschließt Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung Alex Andersen Lux S.A."

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr neunhundert Euro geschätzt.

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung allen Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit demammlungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: ALBERTUS - DUBLET - MAUS - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 7 décembre 2009, Relation GRE/2009/4504. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 10 décembre 2009.

Référence de publication: 2009157132/55.

(090189906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

DEUTSCHE LEASING BENELUX, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 149.833.

—
OUVERTURE DE SUCCURSALE

DEUTSCHE LEASING BENELUX, Société Anonyme

L-2180 Luxembourg, 3 Rue Jean Monnet

Succursale de la Société Anonyme DEUTSCHE LEASING BENELUX, immatriculée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0811380353

Siège social: B-2600 ANVERS-BERCHEM, Generaal Lémanstraat 74.

Le conseil d'administration tenu le 3 Septembre 2009 a pris les résolutions suivantes:

1. La société implante une succursale ("Succursale") au Luxembourg.
2. Le nom de la Succursale est: DEUTSCHE LEASING BENELUX (Société Anonyme de droit belge), succursale au Luxembourg.
3. Le site d'exploitation de la Succursale est établi à: L-2180 Luxembourg, 3 Rue Jean Monnet.
4. L'objet de la Succursale est:
 - Le leasing opérationnel, accessoirement le leasing financier, et la location de tout équipement à usage professionnel
5. Les représentants légaux pour l'activité de la société mère DEUTSCHE LEASING BENELUX de droit étranger sont: Monsieur Rüdiger Karl Friederich Maximilian Hans Bernhard Ferdinand Freiherr von FÖLKERSAMB, Monsieur Thomas IGNATZI, Monsieur Kai OSTERMANN.

Ils ont le pouvoir d'engager la société à l'égard des tiers et de la représenter en justice par sa seule signature et pouvoir d'administration ensemble ou indépendamment.

6. Le sieur Fabien Léon LEDUC résidant à F- 78100 Saint-Germain-en-Laye, rue de la Justice, 90, est nommé représentant permanent pour l'activité de la Succursale avec tous les pouvoirs afin d'assurer la gestion journalière de celle-ci.

Il pourra engager la Succursale à l'égard des tiers et de la représenter en justice par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DEUTSCHE LEASING BENELUX

Fabien Leduc / Dr. Ignatzi

Référence de publication: 2009157537/31.

(090191424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Star.G S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 21, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 118.416.

Suite aux actes de cession de parts du 19 novembre 2009 lors desquelles les cessions suivantes ont eu lieu:

M. Eric Lai (né le 07/04/1970 à Paris et demeurant à F-94340 Joinville le Pont 52, Quai d'Anjou) a cédé 17 parts sociales à M. Robert Zupanoski (né le 30/07/1968 à Struga/Macédoine et demeurant à L-4040 Esch-sur-Alzette, 14, rue Xavier Brasseur),

Madame Carole Zaavy (née le le 09/10/1964 à Paris et demeurant à F-93320 Les Pavillons-sous-Bois, 95, boulevard Pasteur) a cédé 16 parts sociales à M. Robert Zupanoski (né le 30/07/1968 à Struga/Macédoine et demeurant à L-4040 Esch-sur-Alzette, 14, rue Xavier Brasseur),

le capital social de la Société est détenu comme suit:

M. Eric Lai	33 parts sociales
Mme Carole Zaavy	34 parts sociales
M. Robert Zupanoski	<u>33 parts sociales</u>
Total:	100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009157137/23.

(090190260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Fransad Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 144.571.

—
Extrait de résolutions

IL RESULTE DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE QUI S'EST TENUE A LUXEMBOURG EN DATE DU 2 DECEMBRE 2009 QUE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE A PRIS, ENTRE AUTRES, A L'UNANIMITE DES VOIX, LA RESOLUTION SUIVANTE:

1. Conformément à l'article 6 des statuts, l'Assemblée Générale Extraordinaire a nommé comme Administrateur, Monsieur Bernard SONNTAG, né le 27/12/1957 à Oran (Algérie), administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 7, place de l'Université à CH-1211 Genève (Suisse). Son mandat commence le 2 décembre 2009 et se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les états financiers clôturés au 31 décembre 2014 qui se tiendra en 2015.

IL RESULTE DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION QUI S'EST TENUE A LUXEMBOURG EN DATE DU 9 DECEMBRE 2009 QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A PRIS, ENTRE AUTRES, A L'UNANIMITE DES VOIX, LES RESOLUTIONS SUIVANTES:

1. Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Stéphane CHRETIEN, Directeur Commercial demeurant professionnellement au 7 rue Thomas Edison L-1445 Luxembourg et de Monsieur Bernard SONNTAG, Directeur représentant le Conseil d'Administration demeurant professionnellement au 7, place de l'Université à CH-1211 Genève (Suisse).

2. Le Conseil d'Administration décide de nommer, en remplacement de Messieurs CHRETIEN et SONNTAG, Monsieur Marco GASTALDI comme Directeur Commercial demeurant professionnellement au 7 rue Thomas Edison L-1445 Luxembourg et Monsieur Olivier CONRARD comme Directeur Administratif demeurant professionnellement au 7 rue Thomas Edison L-1445 Luxembourg, tous deux membres du Comité de Direction.

3. Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Ali GUEDICHE, Président du Comité de Direction demeurant professionnellement au 7, place de l'Université à CH-1211 Genève (Suisse).

O. CONRARD / M. GASTALDI

Directeur / Directeur

Référence de publication: 2009157850/31.

(090191067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

INNCONA S.à r.l. & Cie. Trois cent vingt-huitième (328.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 149.740.

—
Gesellschafterbeschluss über die Gesellschafterversammlung der Gesellschaft

in den Büroräumen der EKIAM Management S. à r. l., 16, rue de l'Eglise, L-6720 Grevenmacher nach Art. 16 des Gesellschaftsvertrages ist die Inncona Management S. à r. l. allein zuständig für die Aufnahme neuer Gesellschafter in die Gesellschaft. Dies vorausgeschickt halten die alleinvertretungsberechtigten Geschäftsführer Inncona Management S. à r. l., Herr Karl Rauchel, geschäftsansässig 5, Baachergaas, L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter B 128.812, - nachstehend "Commandité INNCONA" oder "INNCONA" genannt - und der EKIAM Management S. à r. l., Herr Wolfgang Albus, geschäftsansässig 16, rue de l'Eglise, L-6720 Grevenmacher, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter B 135.627, EKIAM handelt zugleich für den alleinigen Kommanditisten, Herrn Alexander Szlamenka, Am Weiherberg 8, D-35768 Siegbach, aufgrund der EKIAM vorliegenden Vollmacht. nachstehend auch "Commandité EKIAM" oder "EKIAM" genannt - unter Verzicht auf sämtliche Form- und Fristvorschriften eine Gesellschafterversammlung für oben näher bezeichnete Gesellschaft ab und beschließen wie folgt:

1. Die EKIAM Management S. à r. l. wird mit Zustimmung der INNCONA mit Wirkung vom heutigen Tage als weitere persönlich haftende Komplementärin (Commandité) in die Kommanditgesellschaft der Inncona S. à r. l. & Cie. Trois cent vingt-huitième (328.) S.e.c.s. aufgenommen. EKIAM übernimmt ab diesem Datum als geschäftsführende Gesellschafterin die persönliche Haftung und die Vertretung der Kommanditgesellschaft (S.e.c.s.).

2. Die EKIAM ist ausschließlich zur alleinigen Geschäftsführung und Vertretung der Gesellschaft berechtigt; die INNCONA verzichtet auf das ihr nach Art. 4 Abs. 1 des Gesellschaftsvertrages zustehende Recht zur alleinigen Geschäftsführung und Vertretung der Gesellschaft.

3. INNCONA stellt die EKIAM im Innenverhältnis von der Haftung für Verbindlichkeiten der Inncona S. à r. l. & Cie. Trois cent vingt-huitième (328.) S.e.c.s. die bis zum 14.10.2009 im Außenverhältnis zu den jeweiligen Gläubigern wirksam entstanden sind, frei.

4. Die persönlich haftenden Gesellschafter stimmen dem vom alleinigen Kommanditisten getroffenen Beschluss zu, den Namen der Gesellschaft zu ändern.

Es werden keine weiteren Beschlüsse gefasst.

Grevenmacher, 15. Oktober 2009.

INNCONA Management S. à r. l. / EKIAM Management S. à r. l.

Karl Rauchel / Wolfgang Albus

Référence de publication: 2009157245/38.

(090189980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Accordhotel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.341.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 1^{er} décembre 2009

La Réunion a lieu au siège social de la société, le 1^{er} décembre 2009 à 10.00 heures.

Sont présents:

- Monsieur Jean-Claude Wagener
- Monsieur Luc Sunnen

A l'unanimité les administrateurs présents ont pris la résolution suivante:

- Suite à la démission de Monsieur Yves Sunnen, Monsieur Guy Wagener, demeurant à 13, Killeboesch, L-5444 Schengen, est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Jean-Claude Wagener / Luc Sunnen.

Référence de publication: 2009157142/16.

(090190270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Manuel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.431.

Im Jahre zweitausendneun, am dreiundzwanzigsten November.

Vor Notar Joseph ELVINGER, mit Amtssitz zu Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Traten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Aktiengesellschaft MANUEL INVESTMENTS, mit Sitz in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, die am 19. Mai 2005 gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitz in Niederanven, veröffentlicht im „Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ (das „Mémorial“) Nummer 1072 vom 21. Oktober 2005.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Zur Schriftführerin bestellt der Vorsitzende Frau Carine GRUNDHEBER, Privatbeamtin, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Die Versammlung ernennt Frau Jacqueline HONYMUS, Diplom-Kauffrau, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, zur Stimmzählerin.

Sodann stellt der Vorsitzende gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I.- Dem gegenwärtigen Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste wurde von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von dem Vorsitzenden, der Schriftführerin, der Stimmzählerin und dem Notar unterzeichnet.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden ne varietur unterzeichnet, der gegenwärtigen Urkunde, beigegeben und mitformalisiert.

III.- Da sämtliche dreitausendeinhundert (3.100) Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, ist die Versammlung demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

IV.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1. Abänderung von Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

„Die Gesellschaft hat zum Zweck, alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelchen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzen kann. Sie kann sich beteiligen an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jedweden Unternehmens, sowie am Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder anderweitig realisieren und diese Wertpapiere und Patente verwerten.

Die Gesellschaft kann in jedweder Form Geld aufnehmen. Sie kann, im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915, an verbundene Gesellschaften oder an Aktionäre jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft kann ebenfalls alle Arten von im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland gelegenen Immobilien erwerben, besitzen, verwalten und veräußern.

Die Gesellschaft wird alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fördern."

2. Erneuerung der Ermächtigung des Verwaltungsrates vom 19. Mai 2005 für weitere fünf Jahre, das Kapital auf EUR 3.000.000 zum Teil oder auch für den gesamten Betrag und unter den von ihm festzulegenden Bedingungen zu erhöhen.

3. Abänderung von Artikel 5, Absatz 6 der Satzung der Gesellschaft um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

„Des weiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, während einer Dauer von fünf Jahren, endend am 23. November 2014, das gezeichnete Gesellschaftskapital ganz oder teilweise im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen, durch Ausgabe von neuen Aktien. Diese Kapitalerhöhungen können durch Zeichnung, mit oder ohne Emissionsprämie durchgeführt werden mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen oder durch Umwandlung von unbestrittenen, bestimmten und unverzüglich forderbaren Guthaben bei der Gesellschaft, oder auch durch Umwandlung von nicht verteilten Gewinnen, Reserven oder Emissionsprämien, oder von Obligationen wie nachstehend erwähnt."

4. Anpassung von Artikel 7, Absatz 4, 11 und Artikel 16, Absatz 2, der Satzung um diese an das Gesetz vom 25. August 2006 anzupassen, wie folgt:

Art. 7. Absatz 4. „Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme zu den Tagungsordnungspunkten per Video- oder Telefonkonferenz in der vom Gesetz vorgesehen Form abgeben."

Art. 11. „Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen."

Art. 16. Absatz 2. „Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 10% des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen."

Nach Beratung traf die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 4 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„Die Gesellschaft hat zum Zweck, alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelchen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzen kann. Sie kann sich beteiligen an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jedweden Unternehmens, sowie am Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder anderweitig realisieren und diese Wertpapiere und Patente verwerten.

Die Gesellschaft kann in jedweder Form Geld aufnehmen. Sie kann, im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915, an verbundene Gesellschaften oder an Aktionäre jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft kann ebenfalls alle Arten von im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland gelegenen Immobilien erwerben, besitzen, verwalten und veräußern.

Die Gesellschaft wird alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fördern."

Zweiter Beschluss

Nach Vorlesung des Belegberichtes - ausgestellt durch den Verwaltungsrat im Rahmen des Artikel 32 (5) des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften - beschließt die Generalversammlung die Ermächtigung des Verwaltungsrates vom 19. Mai 2005 für weitere fünf Jahre zu erneuern, um das Kapital auf EUR 3.000.000 (drei Millionen Euro) zum Teil oder auch für den gesamten Betrag und unter den von ihm festzulegenden Bedingungen zu erhöhen.

Dritter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an den hier vorgenommenen Beschluß, beschließt die Generalversammlung Artikel 5, Absatz 6 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„Des weiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, während einer Dauer von fünf Jahren, endend am 23. November 2014, das gezeichnete Gesellschaftskapital ganz oder teilweise im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen, durch Ausgabe von neuen Aktien. Diese Kapitalerhöhungen können durch Zeichnung, mit oder ohne Emissionsprämie durchgeführt werden mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen oder durch Umwandlung von unbestrittenen, bestimmten und unverzüglich forderbaren Guthaben bei der Gesellschaft, oder auch durch Umwandlung von nicht verteilten Gewinnen, Reserven oder Emissionsprämien, oder von Obligationen wie nachstehend erwähnt.“

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 7, Absatz 4, Artikel 11 und Artikel 16, Absatz 2, der Satzung abzuändern um diese an das Gesetz vom 25. August 2006 anzupassen, und ihnen folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 7. Absatz 4. „Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme zu den Tagungsordnungspunkten per Video- oder Telefonkonferenz in der vom Gesetz vorgesehen Form abgeben.“

Art. 11. „Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen.“

Art. 16. Absatz 2. „Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 10% des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.“

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung allen Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Versammlungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: J. SEIL, C. GRUNDHEBER, J. HONYMUS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50027. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009157143/118.

(090190540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Multi Investment Ukraine 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 123.303.

In the year two thousand nine, on the twelfth day of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch sur Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Multi Investment Properties S.à r.l., a limited liability company, incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.626 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Dorothee Pirson, lawyer, residing professionally at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following: it is the sole shareholder of Multi Investment Ukraine 4 S.à r.l. (hereinafter referred to as the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary alors residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on 15 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 328, page 15726, dated 8 March 2007. The Company's articles of incorporation have been amended by a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on 9 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1184, page 56809, dated 16 June 2007.

All this having been declared, the appearing party, holding 100% of the share capital of the Company, represented as stated here above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), the Sole Shareholder DECIDES to dissolve the Company and put it into voluntary liquidation and start the liquidation proceedings.

Second resolution

The Sole Shareholder DECIDES to appoint as liquidator: Multi Investment B.V., a Dutch limited liability company, having its registered office in Hanzeweg 16, 2803MC Gouda, Netherlands, registered with the Dutch Chamber of Commerce under number 29033246.

The aforesaid liquidator has as mission to realise the whole of assets and liabilities of the Company. The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company. The liquidator may under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as he may deem fit, to one or several representatives. The liquidator's signature binds validly and without limitation the Company which is in liquidation. The liquidator has the authority to perform and execute all operation provided for in articles 144 and 145 of Luxembourg company law, without a specific authorisation of a general meeting of shareholders.

The liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

Closure of the meeting

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand euro(€ 1,000.-).

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand on the present deed, in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française

En l'an deux mille neuf, le douzième jour de novembre,

Par-devant, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Multi Investment Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.626 ("Associé Unique"),

Ici représentée par Dorothee Pirson, juriste, résidant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

il est le seul et unique associé de la société Multi Investment Ukraine 4 S.à r.l. (ci-après désignée la "Société"), société à responsabilité limitée, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire alors demeurant à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 15 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, N° 328, page 15726, en date du 8 mars 2007. Les statuts de la Société ont été amendé suivant acte de Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, le 9 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association N° 1184, page 56809, en date du 16 juin 2007.

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante, détenant 100% du capital de la Société, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi"), l'Associé Unique DECIDE de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE de nommer en tant que liquidateur: Multi Investment B.V., une société à responsabilité limitée Hollandaise, ayant son siège social au Hanzeweg 16, 2803MC Gouda, Hollande, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce Hollandaise sous le numéro 29033246.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Clôture de l'assemblée

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française.

A la demande de la même comparant, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à mille euros (€ 1.000,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pirson, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13932. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2009157144/105.

(090190258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Multi Investment Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 121.830.

In the year two thousand nine, on the twelfth day of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch sur Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Multi Investment Properties S.à r.l., a limited liability company, incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.626 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Dorothee Pirson, lawyer, residing professionally at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following: it is the sole shareholder of Multi Investment Luxembourg 1 S.à r.l. (hereinafter referred to as the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of Maître Gerard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand

Duchy of Luxembourg, on 13 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2440, page 117104, dated 29 December 2006.

All this having been declared, the appearing party, holding 100% of the share capital of the Company, represented as stated here above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), the Sole Shareholder DECIDES to dissolve the Company and put it into voluntary liquidation and start the liquidation proceedings.

Second resolution

The Sole Shareholder DECIDES to appoint as liquidator: Multi Investment B.V., a Dutch limited liability company, having its registered office in Hanzeweg 16, 2803MC Gouda, Netherlands, registered with the Dutch Chamber of Commerce under number 29033246.

The aforesaid liquidator has as mission to realise the whole of assets and liabilities of the Company. The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company. The liquidator may under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as he may deem fit, to one or several representatives. The liquidator's signature binds validly and without limitation the Company which is in liquidation. The liquidator has the authority to perform and execute all operation provided for in articles 144 and 145 of Luxembourg company law, without a specific authorisation of a general meeting of shareholders.

The liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

Closure of the meeting

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand euro (€ 1,000.-).

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand on the present deed, in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française:

En l'an deux mille neuf, le douzième jour de novembre,

Par-devant, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Multi Investment Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.626 ("Associé Unique"),

Ici représentée par Dorothee Pirson, juriste, résidant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

il est le seul et unique associé de la société Multi Investment Luxembourg 1 S.à r.l. (ci-après désignée la "Société"), société à responsabilité limitée, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 13 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, N° 2440, page 117104, en date du 29 décembre 2006.

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante, détenant 100% du capital de la Société, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi"), l'Associé Unique DECIDE de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE de nommer en tant que liquidateur: Multi Investment B.V., une société à responsabilité limitée Hollandaise, ayant son siège social au Hanzeweg 16, 2803MC Gouda, Hollande, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce Hollandaise sous le numéro 29033246.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Clôture de l'assemblée

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française.

A la demande de la même comparant, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à mille euros (€ 1.000,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pirson, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13928. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2009157157/101.

(090190188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Slavinvest Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 121.083.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 août 2007

- Le mandat de commissaire aux comptes à la Fiduciaire Patrick Sganzerla Sàrl est annulé avec effet du 9 août 2007.
- La Fiduciaire Patrick Sganzerla Sàrl est nommée réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2012 pour approuver les comptes de 2011.

Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2009157146/14.

(090190405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Champs Finances Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 39.131.

L'an deux mille neuf, le trente novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "CHAMPS FINANCES HOLDING S.A.", une société anonyme holding, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (la "Société"). La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro B 39.131. La Société a été constituée suivant acte notarié en date du 30 décembre 1991, publié au

Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 260 du 16 juin 1992. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 14 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1089 du 30 novembre 2001.

L'assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. - Dissolution anticipée de la Société.
2. - Nomination d'un liquidateur.
3. - Détermination des pouvoirs du liquidateur.
4. - Décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur de la Société:

- La société "EUROTIME S.A.", ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Quatrième résolution

L'assemblée générale accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire de ladite société actuellement en fonction pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. BLONDEAU, C. DETREMBLEUR, M.L. SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 décembre 2009. Relation: EAC/2009/14785. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2009157149/66.

(090190394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

APAX CAP 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.569.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the twelfth day of November.

Before us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

APAX WW NOMINEES Ltd, a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 33 Jermyn Street, London SW1Y 6DN, Great Britain and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under the number 4693597 (the Sole Shareholder);

here represented by Marc Tkatcheff, lawyer, residing in Luxembourg (the Proxyholder), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been initialled and signed *in varietur* by the Proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its Proxyholder has requested the undersigned notary to state that:

- the appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name Apax Cap 1 S.à r.l., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.569, with registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the Company);

- the Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx notary residing in Luxembourg, dated 14 June 2007, published in the Luxembourg Official Gazette ("Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations") number 1779 dated 22 August 2007;

- the Company's share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of a par value of Euro 1.00 (one Euro) each, all entirely subscribed and fully paid in;

- the activity of the Company being reduced, the appearing party as Sole Shareholder and sole final beneficial owner of the operation hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;

- Facts Services S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 98.790, having a share capital of EUR 40,000.00 and with its registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg is appointed by the Sole Shareholder as liquidator of the Company (the Liquidator);

- the known liabilities of the Company have been paid or fully provided for (including those related to the close of the liquidation of the Company);

- the Sole Shareholder is vested with all the Company's assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself and that therefore all the liabilities of the Company are to be considered as being paid;

- the report of the Liquidator (including the liquidation's accounts) is attached to the present deed;

- the statements made by the Liquidator have been verified by Management and Backoffice Services S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.598, having a share capital of EUR 12,500.00 and with its registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, appointed by the Sole Shareholder as liquidation auditor ("commissaire à la liquidation"), in its report dated 12 November 2009, the report of the liquidation auditor is attached to the present deed;

- the Company is liquidated and that the liquidation is closed;

- the Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company, the Liquidator and the liquidation auditor for their respective mandates up to the date of the present deed; and

- the books and records of the Company shall be kept for 5 (five) years at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French version, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the Proxyholder, said Proxyholder signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le douze novembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

APAX WW NOMINEES Ltd, une société ayant la forme légale d'une "limited liability company" soumise au droit d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, London SW1Y 6DN, Grande-Bretagne et enregistrée au registre des sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro 4693597 (l'Associé Unique);

ici représentée par Marc Tkatcheff avocat, résidant à Luxembourg (le Mandataire), agissant en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le Mandataire et le notaire soussigné, restera attachée au présent acte pour être enregistrée en même temps auprès des autorités de l'enregistrement.

La comparante, agissant par son Mandataire, prie le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- que la comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée existant sous le nom de Apax Cap 1 S.à r.l., enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 129.569, ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la Société);

- la Société a été constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juin 2007, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1779 du 22 août 2007;

- le capital social de la Société est fixé à 12.500,- euros (douze mille cinq cent euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 1,00 euro (un euro) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées;

- l'activité de la Société étant réduite, la comparante, en qualités d'Associé Unique et de seul bénéficiaire ultime de l'opération décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;

- Facts Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 98.790, ayant un capital social de 40.000,00 euros et ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg est désignée par l'Associé Unique en qualité de liquidateur de la Société (le Liquidateur);

- que le passif connu de la Société a été payé ou qu'il a été dûment provisionné (incluant les coûts relatifs à la clôture de la liquidation de la Société);

- que l'Associé Unique se voit conférer tous les actifs de la Société et déclare expressément qu'il reprendra et assumera le passif pour toutes dettes de la Société actuellement connues mais impayées ainsi que pour celles actuellement inconnues préalablement à tout paiement à son bénéfice et qu'en conséquence tout le passif de ladite Société doit être considéré comme étant réglé,

- que le rapport du Liquidateur (incluant les comptes de liquidation) est annexé aux présentes;

- que les déclarations du Liquidateur ont fait l'objet d'une vérification par Management and Backoffice Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 141.598, ayant un capital social de 12.500,00 euros et ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, désignée par l'Associé Unique en qualité de commissaire à la liquidation, dans son rapport en date du 12 novembre 2009, le rapport du commissaire à la liquidation est annexé aux présentes;

- que la Société est liquidée et la liquidation est clôturée;

- que l'Associé Unique accorde décharge pleine et entière aux gérants de la Société, au Liquidateur et au commissaire à la liquidation pour leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes; et

- les livres et documents de la Société seront conservés pendant 5 (cinq) ans au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire, ledit Mandataire a signé avec Nous, les présentes.

Signé: Tkatcheff, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13934. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2009157151/113.

(090190456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Aquarius Capital Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 137.866.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 27 novembre 2009

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Antoine CALVISI, demeurant à 15, Cité Ledenberg, L-5341 Moutfort, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur René SCHLIM, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009157183/23.

(090190714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Vaurigard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 62.003.

Il résulte de la résolution de l'actionnaire unique datée du 18 septembre 2009:

- que Mme Patricia CASTILLO GARCIA a été révoquée de son mandat d'administrateur de la société et que Mme Gloria Soledad MADRID JARAMILLO, demeurant à Morelia 8002, Vistra del Valle, MEX-32690 CD. Juarez, Chihuahua, Mexique, a été nommée en son remplacement avec effet immédiat;

- que les mandats des autres administrateurs sortants:

* M. Victor Manuel MOYE ALVAREZ, demeurant à 7396, Bahía, Fracc. Fuentes del Valle, MEX-32500 CD. Juarez, Chihuahua, Mexique, également Président du Conseil d'Administration, et

* M. Angel Leopoldo CALZADILLAS PEREZ, demeurant à 992, Jardin Rinconada, Fracc. Jardines del Se, MEX-32500 CD. Juarez, Chihuahua, Mexique,

ainsi que celui du commissaire aux comptes:

* M. Marco RIES, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

ont été reconduits pour une nouvelle période de six ans. Tous les mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009157158/24.

(090190684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

International Gears Company S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 24.751.

L'an deux mille neuf, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "INTERNATIONAL GEARS COMPANY", ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 24.751, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 27 août 1986, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C (le "Mémorial") numéro 317 du 13 novembre 1986, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 9 avril 2001, publié au Mémorial numéro 1197 du 19 décembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Christel DOMANGE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Fanny MARX, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Guy KETTMANN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par la présidente, la secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les DEUX MILLE HUIT CENTS (2.800) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Modification du statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés de participations financières - SOPARFI

2) Modification de la première phrase de l'article 1^{er} des statuts de la société comme suit: "Il existe une société anonyme sous la dénomination sociale de "INTERNATIONAL GEARS COMPANY S.A.".

3) Modification de la dernière phrase de l'article 1^{er} des statuts de la société comme suit: "La durée de la société est illimitée".

4) Modification de l'article 2 des statuts de la société comme suit:

" **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

5) Modification de l'article 4 des statuts qui se lira dorénavant comme suit:

" **Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive."

6) Modification de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature."

7) Modification de l'article 12 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 12.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts".

8) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés de participations financières - SOPARFI

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier de la première phrase de l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination sociale de "INTERNATIONAL GEARS COMPANY S.A."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la dernière phrase de l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

"La durée de la société est illimitée".

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive."

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature."

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 12.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. DOMANGE, F. MARX, G. KETTMANN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 octobre 2009. Relation: LAC/2009/45444. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009157159/176.

(090190026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Grand Orion Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 119.275.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 25 novembre 2009

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Marco NEUEN, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009157175/16.

(090190733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Capetown S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.611.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2009

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Robert RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840, aux fonctions d'administrateur;

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009157177/16.

(090190729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

INNCONA S.à r.l. & Cie. Deux cent soixante-dix-huitième (278.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 149.750.

Gesellschafterbeschluss über die Gesellschafterversammlung der Gesellschaft

in den Büroräumen der EKIAM Management S. à r. l., 16, rue de l'Eglise, L-6720 Grevenmacher nach Art. 16 des Gesellschaftsvertrages ist die Inncona Management S. à r. l. allein zuständig für die Aufnahme neuer Gesellschafter in die Gesellschaft. Dies vorausgeschickt halten die alleinvertretungsberechtigten Geschäftsführer Inncona Management S. à r. l., Herr Karl Rauchel, geschäftsansässig 5, Baachergaas, L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter B 128.812,
- nachstehend "Commandité INNCONA" oder "INNCONA" genannt -

und der

EKIAM Management S. à r. l., Herr Wolfgang Albus, geschäftsansässig 16, rue de l'Eglise, L-6720 Grevenmacher, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter B 135.627,

EKIAM handelt zugleich für den alleinigen Kommanditisten, Herrn Dr. Klaus-Peter Höschele, Hohewarfstr. 152, D-70469 Stuttgart, aufgrund der EKIAM vorliegenden Vollmacht.

nachstehend auch "Commandité EKIAM" oder "EKIAM" genannt -

unter Verzicht auf sämtliche Form- und Fristvorschriften eine Gesellschafterversammlung für oben näher bezeichnete Gesellschaft ab und beschließen wie folgt:

1. Die EKIAM Management S. à r. l. wird mit Zustimmung der INNCONA mit Wirkung vom heutigen Tage als weitere persönlich haftende Komplementärin (Commandité) in die Kommanditgesellschaft der Inncona S. à r. l. & Cie. Deux cent soixante-dix-huitième (278.) S.e.c.s. aufgenommen. EKIAM übernimmt ab diesem Datum als geschäftsführende Gesellschafterin die persönliche Haftung und die Vertretung der Kommanditgesellschaft (S.e.c.s.).

2. Die EKIAM ist ausschließlich zur alleinigen Geschäftsführung und Vertretung der Gesellschaft berechtigt; die INNCONA verzichtet auf das ihr nach Art. 4 Abs. 1 des Gesellschaftsvertrages zustehende Recht zur alleinigen Geschäftsführung und Vertretung der Gesellschaft.

3. INNCONA stellt die EKIAM im Innenverhältnis von der Haftung für Verbindlichkeiten der Inncona S. à r. l. & Cie. Deux cent soixante-dix-huitième (278.) S.e.c.s. die bis zum 14.10.2009 im Außenverhältnis zu den jeweiligen Gläubigern wirksam entstanden sind, frei.

4. Die persönlich haftenden Gesellschafter stimmen dem vom alleinigen Kommanditisten getroffenen Beschluss zu, den Namen der Gesellschaft zu ändern.

Es werden keine weiteren Beschlüsse gefasst.

Grevenmacher, 15. Oktober 2009.

INNCONA Management S. à r. l. / EKIAM Management S. à r. l.
Karl Rauchel / Wolfgang Albus

Référence de publication: 2009157287/38.

(090190001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Alarane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 93.145.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 17 novembre 2009

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Marco NEUEN, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur René SCHLIM, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009157181/24.

(090190724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Egatia S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 4.432.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 25 novembre 2009

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle au 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur René SCHLIM, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009157185/24.

(090190711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

F.P.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 63.893.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 12 novembre 2009

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.
- L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Mariateresa Battaglia, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.
- L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Francesco Indrieri demeurant professionnellement via S. Nicola Tolentino 50, Rome, Italie. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Pour extrait conforme
Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009157187/21.

(090190403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Tramacor S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 45.615.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 2009

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Luc RODESCH, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Robert RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009157189/24.

(090190707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Zelaika S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 129.320.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 octobre 2009 que:

- CERTIFICA LUXEMBOURG S.à.r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège social 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommée Commissaire en remplacement de MAYFAIR TRUST S.à.r.l., démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 09/12/2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009157216/15.

(090190274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Petrai S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 128.584.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 22 octobre 2008

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, et de Madame Helena Tonini Di-Vito, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg. Ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en 2014.

L'Assemblée décide de ratifier la nomination de Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg au poste d'administrateur. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en 2014.

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société ALTER AUDIT S.à r.l., ayant son siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 08 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009157191/23.

(090190369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

ECIP Europcar S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.398.900,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 120.530.

Le nom de l'associé de la Société, AGF Capital Investissement II, un fonds commun de placement à risques, géré par AGF Private Equity, une société anonyme de droit français, ayant son siège social au 87, rue de Richelieu, F-75002 Paris, France, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 414735175, a été modifié en ALLIANZ Capital Investissement 2 en date du 14 septembre 2009.

Par ailleurs, le nom de l'associé de la Société, AGF Private Equity Holding Europe IV, un fonds commun de placement à risques, géré par AGF Private Equity, une société anonyme de droit français, ayant son siège social au 87, rue de Richelieu, F-75002 Paris, France, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 414735175, a été modifié en APEH Europe IV en date du 14 septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Eurazeo Management Lux S.A.

Le gérant unique

Laurent Guérineau / Fabrice de Gaudemar

Président du conseil d'administration / Administrateur

Référence de publication: 2009157207/22.

(090190384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

G & S Partnership S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8228 Mamer, 2, rue Nicolas Flener.

R.C.S. Luxembourg B 48.666.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009157420/9.

(090190732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Inventive Vehicles Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 105.604.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 18 juin 2009

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1 - Acceptation de la démission de deux Administrateurs:

- Monsieur Massimiliano VERONESI, Expert-comptable, né le 28 juillet 1965 à Bologne (I), demeurant 43, Via i Pioppi - I-40050 Monte San Pietro.

- Monsieur Alessandro TARTARINI, Administrateur de sociétés, né le 19 juin 1966 à Bologne (I), demeurant 17, Via della Croara - I-40068 San Lazzaro di Savena.

2 - Est élue en remplacement:

- SUPRIMMO S.A., société de droit luxembourgeois, R.C. B 56.846, ayant son siège social à L-4970 BETTANGE-SUR-MESS - 76, rue Haard.

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2010.

3 - Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2009157209/22.

(090190357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

INNCONA S.à r.l. & Cie. Cinq cent quatre-vingt-quinzième (595.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.
R.C.S. Luxembourg B 149.741.

—

Geschafterbeschluss über die Geschafterversammlung der Gesellschaft

in den Büroräumen der EKIAM Management S. à r. l., 16, rue de l'Eglise, L-6720 Grevenmacher nach Art. 16 des Gesellschaftsvertrages ist die Inncona Management S. à r. l. allein zuständig für die Aufnahme neuer Geschafter in die Gesellschaft. Dies vorausgeschickt halten die alleinvertretungsberechtigten Geschäftsführer Inncona Management S. à r. l., Herr Karl Rauchel, geschäftsansässig 5, Baachergaas, L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter B 128.812,
- nachstehend "Commandité INNCONA" oder "INNCONA" genannt -
und der
EKIAM Management S. à r. l., Herr Wolfgang Albus, geschäftsansässig 16, rue de l'Eglise, L-6720 Grevenmacher, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter B 135.627,
EKIAM handelt zugleich für den alleinigen Kommanditisten, Herrn Markus Metzger, Im Unterdorf 4A, D-86757 Walderstein, aufgrund der EKIAM vorliegenden Vollmacht.
nachstehend auch "Commandité EKIAM" oder "EKIAM" genannt -
unter Verzicht auf sämtliche Form- und Fristvorschriften eine Geschafterversammlung für oben näher bezeichnete Gesellschaft ab und beschließen wie folgt:

1. Die EKIAM Management S. à r. l. wird mit Zustimmung der INNCONA mit Wirkung vom heutigen Tage als weitere persönlich haftende Komplementärin (Commandité) in die Kommanditgesellschaft der Inncona S. à r. l. & Cie. Cinq cent quatre-vingt-quinzième (595.) S.e.c.s. aufgenommen. EKIAM übernimmt ab diesem Datum als geschäftsführende Geschafterin die persönliche Haftung und die Vertretung der Kommanditgesellschaft (S.e.c.s.).

2. Die EKIAM ist ausschließlich zur alleinigen Geschäftsführung und Vertretung der Gesellschaft berechtigt; die INNCONA verzichtet auf das ihr nach Art. 4 Abs. 1 des Gesellschaftsvertrages zustehende Recht zur alleinigen Geschäftsführung und Vertretung der Gesellschaft.

3. INNCONA stellt die EKIAM im Innenverhältnis von der Haftung für Verbindlichkeiten der Inncona S. à r. l. & Cie. Cinq cent quatre-vingt-quinzième (595.) S.e.c.s. die bis zum 14.10.2009 im Außenverhältnis zu den jeweiligen Gläubigern wirksam entstanden sind, frei.

4. Die persönlich haftenden Geschafter stimmen dem vom alleinigen Kommanditisten getroffenen Beschluss zu, den Namen der Gesellschaft zu ändern.

Es werden keine weiteren Beschlüsse gefasst.

Grevenmacher, 15. Oktober 2009.

INNCONA Management S. à r. l. / EKIAM Management S. à r. l.

Karl Rauchel / Wolfgang Albus

Référence de publication: 2009157291/38.

(090189981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Navalines S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 106.338.

—

Adressänderung Geschäftsführer

Der Technische Geschäftsführer Wolter Theodorus Johannes de Vries ändert seine Adresse von Hoellgasse 12 in D-94032 Passau nach Bacharacherstrasse, 6, D-55494 Erbach.

Die Administrative Geschäftsführerin Katty de Bruyn ändert ihre Adresse von Bosschaertdreef, 13, B-2950 Kapellen nach Bacharacherstrasse 6, D-55494 Erbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009157212/16.

(090190243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

INNCONA S.à r.l. & Cie. Deux cent quarante et unième (241.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 149.737.

Gesellschafterbeschluss über die Gesellschafterversammlung der Gesellschaft

in den Büroräumen der EKIAM Management S. à r. l., 16, rue de l'Eglise, L-6720 Grevenmacher nach Art. 16 des Gesellschaftsvertrages ist die Inncona Management S. à r. l. allein zuständig für die Aufnahme neuer Gesellschafter in die Gesellschaft. Dies vorausgeschickt halten die alleinvertretungsberechtigten Geschäftsführer Inncona Management S. à r. l., Herr Karl Rauchel, geschäftsansässig 5, Baachergaas, L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter B 128.812,

- nachstehend "Commandité INNCONA" oder "INNCONA" genannt -
und der

EKIAM Management S. à r. l., Herr Wolfgang Albus, geschäftsansässig 16, rue de l'Eglise, L-6720 Grevenmacher, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter B 135.627,

EKIAM handelt zugleich für den alleinigen Kommanditisten, Herrn Manfred Osmer, Hamfhofsweg 93B, D-28357 Bremen, aufgrund der EKIAM vorliegenden Vollmacht.

nachstehend auch "Commandité EKIAM" oder "EKIAM" genannt -

unter Verzicht auf sämtliche Form- und Fristvorschriften eine Gesellschafterversammlung für oben näher bezeichnete Gesellschaft ab und beschließen wie folgt:

1. Die EKIAM Management S. à r. l. wird mit Zustimmung der INNCONA mit Wirkung vom heutigen Tage als weitere persönlich haftende Komplementärin (Commandité) in die Kommanditgesellschaft der Inncona S. à r. l. & Cie. Deux cent quarante et unième (241.) S.e.c.s. aufgenommen. EKIAM übernimmt ab diesem Datum als geschäftsführende Gesellschafterin die persönliche Haftung und die Vertretung der Kommanditgesellschaft (S.e.c.s.).

2. Die EKIAM ist ausschließlich zur alleinigen Geschäftsführung und Vertretung der Gesellschaft berechtigt; die INNCONA verzichtet auf das ihr nach Art. 4 Abs. 1 des Gesellschaftsvertrages zustehende Recht zur alleinigen Geschäftsführung und Vertretung der Gesellschaft.

3. INNCONA stellt die EKIAM im Innenverhältnis von der Haftung für Verbindlichkeiten der Inncona S. à r. l. & Cie. Deux cent quarante et unième (241.) S.e.c.s. die bis zum 14.10.2009 im Außenverhältnis zu den jeweiligen Gläubigern wirksam entstanden sind, frei.

4. Die persönlich haftenden Gesellschafter stimmen dem vom alleinigen Kommanditisten getroffenen Beschluss zu, den Namen der Gesellschaft zu ändern.

Es werden keine weiteren Beschlüsse gefasst.

Grevenmacher, 15. Oktober 2009.

INNCONA Management S. à r. l. / EKIAM Management S. à r. l.

Karl Rauchel / Wolfgang Albus

Référence de publication: 2009157293/38.

(090189969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Regisa, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 83.139.

Mandat de Commissaire

En date du 24 décembre 2008 PKF Abax Audit, société anonyme, R.C.S Luxembourg B142.867 ayant son siège social 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg est devenu commissaire de la société en remplacement de PKF ABAX Audit, société à responsabilité limitée, R.C.S Luxembourg B27761 ayant son siège social 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle tenue en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009157215/16.

(090190149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Inventive Vehicles Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 105.605.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 18 juin 2009

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1 - Acceptation de la démission de deux Administrateurs:

- Monsieur Massimiliano VERONESI, Expert-comptable, né le 28 juillet 1965 à Bologne (I), demeurant 43, Via i Pioppi - I-40050 Monte San Pietro.

- Monsieur Alessandro TARTARINI, Administrateur de sociétés, né le 19 juin 1966 à Bologne (I), demeurant 17, Via della Croara - I-40068 San Lazzaro di Savena.

2 - Est élue en remplacement:

- SUPRIMMO S.A., société de droit luxembourgeois, R.C. B 56.846, ayant son siège social à L-4970 BETTANGE-SUR-MESS - 76, rue Haard.

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2010.

3 - Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2009157211/22.

(090190343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Compound Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 64.826.

Extrait de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires du 1^{er} décembre 2009

L'assemblée générale décide de nommer comme administrateur-délégué de la société Monsieur Heikki Kähäri, demeurant à F-24440 St. Avit Senieur, Bidot Haut. Il peut engager la société par sa seule signature.

Son mandat expire à l'assemblée générale de l'année 2014.

Pour extrait conforme

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2009157223/14.

(090190708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Brisal Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 120.528.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 24 novembre 2009

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Marco NEUEN, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009157221/16.

(090190738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Bellerose Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 104.320.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009157395/10.

(090190463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Ailongam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 110.800.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 octobre 2009 que les mandats suivants sont renouvelés jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2015:

1) Monsieur Riccardo MORALDI, expert-comptable, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg;

Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI, employée privée, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Monsieur Andrea DE MARIA, employé privé, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

2) Monsieur Riccardo MORALDI, actuel administrateur, a été nommé Président du conseil d'Administration.

3) CERTIFICA LUXEMBOURG S.à.r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux Comptes en remplacement de MAYFAIR TRUST S.à.r.l., démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 25/11/09.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009157218/23.

(090190228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Europe Commerce S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 44, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 72.339.

Constituée par-devant Me Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 27 octobre 1999, acte publié au Mémorial C no 1018 du 31 décembre 1999, modifié par-devant le même notaire le 16 octobre 2001, acte publié au Mémorial C no 318 du 26 février 2002.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 19 juin 2009

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT S.à r.l., réviseurs d'entreprises, R.C.S. Luxembourg B 29.501, avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, a été nommée réviseur externe chargé du contrôle des comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2009.

Messieurs Helmuth KOEGEL, demeurant à CH-6362 Stansstad, Seerosenstrasse 10 et Oliver KOEGEL, demeurant à L-5255 Sandweiler, 2 rue Jean-Baptiste Weicker sont nommés administrateurs-délégués, avec signature individuelle à chacun. Ils sont chargés de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion

Oliver Koegel.

Référence de publication: 2009157298/19.

(090190011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.
